

# Les besoins de main-d'œuvre dans l'agriculture : différentes formules d'emploi

Chris Botterman  
28-29 novembre 2013



# Travailleur saisonnier PC 144

Calcul de coût	Travailleur saisonnier PC 144
<b>1. Salaires soumis à la sécurité sociale</b>	chiffres issus de l'exercice 20
1.1 horaires	8,61
1.2. Heures par semaine ou par jour	8
1.3. Nombre de semaines ou de jours	30
1.4. Nombres de mois par année	12
1.5 Prime de Noël (en heures par an) pour les travailleurs saisonniers versés par le Fonds social dans la ferme (PC 144) / en horticulture (PC 145)	61,97 euro
<b>1.6. Total des salaires soumis à la sécurité</b>	<b>2 066,4</b>
<b>2. Cotisations de sécurité sociale</b>	
<b>2.1. Des quantités minimales</b>	204,30 euro
	6,81 euro/jour
<b>2.2. Pécule de vacances</b>	0,00 euro
<b>2.3. Cotisations pour la sécurité sociale WSF</b>	
Total des cotisations pour la sécurité sociale	204,30 euro
<b>2.4. Réduction pour l'employeur</b>	0,00 euro
<b>Réduction de la contribution de calcul par trimestre</b>	
<b>2.4. autres réductions</b>	
	Pour avoir une réduction <b>WN</b> au moins avoir <b>atteint 27.5% des performances trimestrielles optimales</b> .
<b>2.5. Total pour la sécurité sociale</b>	<b>204,31 euro</b>
<b>3. Total (sans tenir compte des frais accessoires de sécurité sociale)</b>	<b>2 270,70 euro</b>
3.1. Intervention sur le salaire net (sous condition de l'engagement de chômeurs de longue durée: les actifs et les programmes de transition)	inapplicable
<b>3.2. Total général</b>	<b>2 270,70 euro</b>
<b>4. Réduction d'impôt (1% du salaire brut)</b>	<b>20,66 euro</b>
Le calcul du bonus à l'emploi se fait selon les trois étapes suivantes: 1) la détermination du salaire de référence; 2) déterminer le montant de la réduction pour un employé à temps plein; 3) conversion du montant de la réduction pour un travailleur à temps partiel en tenant compte de la rupture et de la correction	
	<b>9,37 euro</b>

Calcul de salaire	Travailleur saisonnier PC 144
<b>1. Salaires soumis à la sécurité sociale</b>	chiffres issus de l'exercice 2013
1.1 horaires	8,61
1.2. Heures par semaine ou par jour	8
1.3. Nombre de semaines ou de jours	30
1.4. Nombres de mois par année	12
1.5 Prime de Noël (en heures par an) pour les travailleurs saisonniers versés par le Fonds social dans la ferme (PC 144) / en horticulture (PC 145)	61,97 euro
<b>1.6. Total des salaires soumis à la sécurité sociale</b>	<b>1 989,17 euro</b>
<b>2. Cotisations de sécurité sociale</b>	
<b>2.1. Des quantités minimales</b>	71,40 euro
	2,38 euro/djour
<b>2.3. Réduction pour la contribution à l'emploi de personne à faible revenu (bonus à l'emploi)</b>	
Calculé sur une base mensuelle multiplié par 12 pour le calcul annuel	Possibilité de profiter de la prime de travail pour un travailleur saisonnier , si le salaire $0 \leq 1 501,82 = € 189,00$
<b>2.5. Total des travailleur de la sécurité sociale</b>	<b>71,40 euro</b>
<b>3. Total</b>	<b>1 917,77 euro</b>
3.1. Intervention sur le <b>salaire net du travailleur</b> : a recevoir via son établissement de paiement et non par l'employeur; <b>WG</b> réduit le salaire net de ce montant	inapplicable
<b>3.2. Total général</b>	<b>1 917,77 euro</b>
<b>4. Salaire imposable moyen</b>	<b>7,99 euro</b>
<b>5. Paie (taux moyen basé sur une famille de deux personnes avec deux enfants à charge), CP 144 et 145 11,11%</b>	<b>213,06 euro</b>
<b>6. bonus à l'emploi au niveau fiscal (8,95 %)</b>	
<b>7. Salaire annuel net</b>	<b>1 917,77 euro</b>
<b>8. Salaire horaire net (moyenne)</b>	<b>6,81 euro</b>

# Travaille d'étudiant

Calcul de coût	Travaille d'étudiant
<b>1. Salaires soumis à la sécurité sociale</b>	chiffres issus de l'exercice
1.1 horaires	9,98
1.2. Heures par semaine ou par jour	8
1.3. Nombre de semaines ou de jours	50
1.4. Nombres de mois par année	1
1.5 Prime de Noël (en heures par an) pour les travailleurs saisonniers versés par le Fonds social dans la ferme (PC 144) / en horticulture (PC 145)	
<b>1.6. Total des salaires soumis à la sécurité</b>	<b>3 992</b>
<b>2. Cotisations de sécurité sociale</b>	
<b>2.1. Des quantités minimales</b>	233,68
	5,42% à 108%
<b>2.2. Pécule de vacances</b>	0,00 euro
<b>2.3. Cotisations pour la sécurité sociale WSF</b>	
Total des cotisations pour la sécurité sociale	233,68 euro
<b>2.4. Réduction pour l'employeur</b>	<b>0,00 euro</b>
<b>Réduction de la contribution de calcul par trimestre</b>	
<b>2.4. autres réductions</b>	
<b>2.5. Total pour la sécurité sociale</b>	<b>233,68 euro</b>
<b>3. Total (sans tenir compte des frais accessoires de sécurité sociale)</b>	<b>4 225,68 euro</b>
3.1. Intervention sur le salaire net (sous condition de l'engagement de chômeurs de longue durée: les actifs et les programmes de transition)	inapplicable
<b>3.2. Total général</b>	<b>4 225,68 euro</b>
<b>4. Réduction d'impôt (1% du salaire brut)</b>	<b>39,92 euro</b>
Le calcul du bonus à l'emploi se fait selon les trois étapes suivantes: 1) la détermination du salaire de référence; 2) déterminer le montant de la réduction pour un employé à temps plein; 3) conversion du montant de la réduction pour un travailleur à temps partiel en tenant compte de la rupture et de la correction	
	<b>10,66 euro</b>

Calcul de salaire	Travaille d'étudiant
<b>1. Salaires soumis à la sécurité sociale</b>	chiffres issus de l'exercice 2013
1.1 horaires	9,98
1.2. Heures par semaine ou par jour	8
1.3. Nombre de semaines ou de jours	50
1.4. Nombres de mois par année	1
1.5 Prime de Noël (en heures par an) pour les travailleurs saisonniers versés par le Fonds social dans la ferme (PC 144) / en horticulture (PC 145)	
<b>1.6. Total des salaires soumis à la sécurité sociale</b>	<b>3 992 euro</b>
<b>2. Cotisations de sécurité sociale</b>	
<b>2.1. Des quantités minimales</b>	116,84 euro
	2,71 % à 108%
<b>2.3. Réduction pour la contribution à l'emploi de personne à faible revenu (bonus à l'emploi)</b>	<b>0,00 euro</b>
Calculé sur une base mensuelle multiplié par 12 pour le calcul annuel	
<b>2.5. Total des travailleur de la sécurité sociale</b>	<b>116,84</b>
<b>3. Total</b>	<b>3 875,16 euro</b>
3.1. Intervention sur le salaire net du travailleur : a recevoir via son établissement de paiement et non par l'employeur; WG réduit le salaire net de ce montant	inapplicable
<b>3.2. Total général</b>	<b>3 875,16 euro</b>
<b>4. Salaire imposable moyen</b>	<b>9,69 euro</b>
<b>5. Paie (taux moyen basé sur une famille de deux personnes avec deux enfants à charge), CP 144 et 145 11,11%</b>	niet van toepassing
<b>6. bonus à l'emploi au niveau fiscal (8,95 %)</b>	
<b>7. Salaire annuel net</b>	<b>3 875,16 euro</b>
<b>8. Salaire horaire net (moyenne)</b>	<b>9,69 euro</b>

# Emploi permanent à temps plein

Calcul de coût	Emploi permanent à temps plein
<b>1. Salaires soumis à la sécurité sociale</b>	chiffres issus de l'exercice
1.1 horaires	9,98
1.2. Heures par semaine ou par jour	38
1.3. Nombre de semaines ou de jours	48
1.4. Nombres de mois par année	12
1.5 Prime de Noël (en heures par an) pour les travailleurs saisonniers versés par le Fonds social dans la ferme (PC 144) / en horticulture (PC 145)	
<b>1.6. Total des salaires soumis à la sécurité sociale</b>	18 203,52
<b>2. Cotisations de sécurité sociale</b>	
<b>2.1. Des quantités minimales</b>	7 545,43
	38,38% à 108%
<b>2.2. Pécule de vacances</b>	2 019,06
	10,27% à 108%
<b>2.3. Cotisations pour la sécurité sociale WSF</b>	2 437,82
	12,40% à 108%
Total des cotisations pour la sécurité sociale	12 002,31 euro
<b>2.4. Réduction pour l'employeur</b>	2 474,23 euro
	(de base) 452,5 + (bas salaires) x 0,1620 (5 575,93 à 550,88 S = 4) par trimestre
<b>Réduction de la contribution de calcul par trimestre</b>	
<b>2.4. autres réductions</b>	
<b>2.5. Total pour la sécurité sociale</b>	9 528,08 euro
<b>3. Total (sans tenir compte des frais accessoires de sécurité sociale)</b>	27 731,60 euro
3.1. Intervention sur le salaire net (sous condition de l'engagement de chômeurs de longue durée: les actifs et les programmes de transition)	inapplicable
<b>3.2. Total général</b>	27 731,60 euro
<b>4. Réduction d'impôt (1% du salaire brut)</b>	182,04 euro
Le calcul du bonus à l'emploi se fait selon les trois étapes suivantes: 1) la détermination du salaire de référence; 2) déterminer le montant de la réduction pour un employé à temps plein; 3) conversion du montant de la réduction pour un travailleur à temps partiel en tenant compte de la rupture et de la correction	
	15,10 euro

Calcul de salaire	Emploi permanent à temps plein
<b>1. Salaires soumis à la sécurité sociale</b>	chiffres issus de l'exercice
1.1 horaires	9,98
1.2. Heures par semaine ou par jour	38
1.3. Nombre de semaines ou de jours	48
1.4. Nombres de mois par année	12
1.5 Prime de Noël (en heures par an) pour les travailleurs saisonniers versés par le Fonds social dans la ferme (PC 144) / en horticulture (PC 145)	
<b>1.6. Total des salaires soumis à la sécurité sociale</b>	19 650,62 euro
<b>2. Cotisations de sécurité sociale</b>	
<b>2.1. Des quantités minimales</b>	2 773,80 euro
	13,07% à 108%
<b>2.3. Réduction pour la contribution à l'emploi de personne à faible revenu (bonus à l'emploi)</b>	2 018,28 euro
Calculé sur une base mensuelle multiplié par 12 pour le calcul annuel	198,72 - (0,2249 x (1637,55 à 1501,82)) si 1 501,82 < salaire ≤ 2 385,35
<b>2.5. Total des travailleur de la sécurité sociale</b>	755,52 euro
<b>3. Total</b>	18.895,10 euro
3.1. Intervention sur le salaire net du travailleur : a recevoir via son établissement de paiement et non par l'employeur; WG réduit le salaire net de ce montant	inapplicable
<b>3.2. Total général</b>	18 895,10 euro
<b>4. Salaire imposable moyen</b>	10,36 euro
<b>5. Paie (taux moyen basé sur une famille de deux personnes avec deux enfants à charge), CP 144 et 145 11,11%</b>	2.452,80
<b>6. bonus à l'emploi au niveau fiscal (8,95 %)</b>	180,64
<b>7. Salaire annuel net</b>	17.017,18
<b>8. Salaire horaire net (moyenne)</b>	9,32 euro

# 1ier emploi permanent à temps plein

Calcul de coût	1ier emploi permanent à temps plein
<b>1. Salaires soumis à la sécurité sociale</b>	chiffres issus de l'exercice
1.1 horaires	9,98
1.2. Heures par semaine ou par jour	38
1.3. Nombre de semaines ou de jours	48
1.4. Nombres de mois par année	12
1.5 Prime de Noël (en heures par an) pour les travailleurs saisonniers versés par le Fonds social dans la ferme (PC 144) / en horticulture (PC 145)	
<b>1.6. Total des salaires soumis à la sécurité sociale</b>	18 203,52
<b>2. Cotisations de sécurité sociale</b>	
2.1. Des quantités minimales	7 545,43
	38,38% à 108%
2.2. Pécule de vacances	2 019,06
	10,27% à 108%
2.3. Cotisations pour la sécurité sociale WSF	2 437,82
	12,40% à 108%
Total des cotisations pour la sécurité sociale	12 002,31 euro
2.4. Réduction pour l'employeur	2 474,23 euro
	(de base) 452,5 + (bas salaires) x 0,1620 (5 575,93 à 550,88 S = 4) par trimestre
<b>Réduction de la contribution de calcul par trimestre</b>	
2.4. autres réductions	6 000 euro
	1500 euros pour cinq trimestres, 1000 euros pour les 4 trimestres suivants et 400 euros pour les 4 derniers trimestres
	Calcul de réduction pour le 1er travailleur
	3 528,08 euro
<b>2.5. Total pour la sécurité sociale</b>	
<b>3. Total (sans tenir compte des frais accessoires de sécurité sociale)</b>	21 731,60 euro
3.1. Intervention sur le salaire net (sous condition de l'engagement de chômeurs de longue durée: les actifs et les programmes de transition)	inapplicable
3.2. Total général	21 731,60 euro
4. Réduction d'impôt (1% du salaire brut)	182,04 euro
Le calcul du bonus à l'emploi se fait selon les trois étapes suivantes: 1) la détermination du salaire de référence; 2) déterminer le montant de la réduction pour un employé à temps plein; 3) conversion du montant de la réduction pour un travailleur à temps partiel en tenant compte de la rupture et de la correction	
	11,81 euro

Calcul de salaire	1ier emploi permanent à temps plein
<b>1. Salaires soumis à la sécurité sociale</b>	chiffres issus de l'exercice 2013
1.1 horaires	9,98
1.2. Heures par semaine ou par jour	38
1.3. Nombre de semaines ou de jours	48
1.4. Nombres de mois par année	12
1.5 Prime de Noël (en heures par an) pour les travailleurs saisonniers versés par le Fonds social dans la ferme (PC 144) / en horticulture (PC 145)	
<b>1.6. Total des salaires soumis à la sécurité sociale</b>	145
	19 650,62 euro
<b>2. Cotisations de sécurité sociale</b>	
2.1. Des quantités minimales	2 773,80 euro
	13,07% à 108%
2.3. Réduction pour la contribution à l'emploi de personne à faible revenu (bonus à l'emploi)	2 018,28 euro
	198,72 - (0,2249 x (1637,55 à 1501,82)) si 1 501,82 < salaire ≤ 2 385,36
Calculé sur une base mensuelle multiplié par 12 pour le calcul annuel	
<b>2.5. Total des travailleur de la sécurité sociale</b>	755,52 euro
<b>3. Total</b>	18.895,10 euro
3.1. Intervention sur le salaire net du travailleur : a recevoir via son établissement de paiement et non par l'employeur; WG réduit le salaire net de ce montant	inapplicable
3.2. Total général	18 895,10 euro
<b>4. Salaire imposable moyen</b>	10,36 euro
<b>5. Paie (taux moyen basé sur une famille de deux personnes avec deux enfants à charge), CP 144 et 145 11,11%</b>	
	2.452,80
<b>6. bonus à l'emploi au niveau fiscal (8,95 %)</b>	ur les 4 derniers trimestres
<b>7. Salaire annuel net</b>	17.017,18
<b>8. Salaire horaire net (moyenne)</b>	9,32 euro

# 2ième emploi permanent à temps plein

Calcul de coût	2ième emploi permanent à temps plein
<b>1. Salaires soumis à la sécurité sociale</b>	chiffres issus de l'exercice 2
1.1 horaires	9,98
1.2. Heures par semaine ou par jour	38
1.3. Nombre de semaines ou de jours	48
1.4. Nombres de mois par année	12
1.5 Prime de Noël (en heures par an) pour les travailleurs saisonniers versés par le Fonds social dans la ferme (PC 144) / en horticulture (PC 145)	
<b>1.6. Total des salaires soumis à la sécurité sociale</b>	18 203,52
<b>2. Cotisations de sécurité sociale</b>	
<b>2.1. Des quantités minimales</b>	7 545,43
	38,38% à 108%
<b>2.2. Pécule de vacances</b>	2 019,06
	10,27% à 108%
2.3. Cotisations pour la sécurité sociale WSF	2 437,82
	12,40% à 108%
Total des cotisations pour la sécurité sociale	12 002,31 euro
<b>2.4. Réduction pour l'employeur</b>	2 474,23 euro
	(de base) 452,5 + (bas salaires) x 0,1620 (5 575,93 à 550,88 S = 4) par trimestre
<b>Réduction de la contribution de calcul par trimestre</b>	
2.4. autres réductions	4 000 euro
	1000 euro pour 5 trimestres puis 1000 euro pour les 8 trimestres suivants
	<b>Calcul de réduction pour le 2ième travailleur</b>
<b>2.5. Total pour la sécurité sociale</b>	5 528,08 euro
<b>3. Total (sans tenir compte des frais accessoires de sécurité sociale)</b>	23 731,60 euro
3.1. Intervention sur le salaire net (sous condition de l'engagement de chômeurs de longue durée: les actifs et les programmes de transition)	inapplicable
<b>3.2. Total général</b>	23 731,60 euro
<b>4. Réduction d'impôt (1% du salaire brut)</b>	182,04 euro
Le calcul du bonus à l'emploi se fait selon les trois étapes suivantes: 1) la détermination du salaire de référence; 2) déterminer le montant de la réduction pour un employé à temps plein; 3) conversion du montant de la réduction pour un travailleur à temps partiel en tenant compte de la rupture et de la correction	
	12,91 euro

Calcul de salaire	2ième emploi permanent à temps plein
<b>1. Salaires soumis à la sécurité sociale</b>	
1.1 horaires	9,98
1.2. Heures par semaine ou par jour	38
1.3. Nombre de semaines ou de jours	48
1.4. Nombres de mois par année	12
1.5 Prime de Noël (en heures par an) pour les travailleurs saisonniers versés par le Fonds social dans la ferme (PC 144) / en horticulture (PC 145)	
<b>1.6. Total des salaires soumis à la sécurité sociale</b>	145
	19 650,62 euro
<b>2. Cotisations de sécurité sociale</b>	
<b>2.1. Des quantités minimales</b>	2 773,80 euro
	13,07% à 108%
<b>2.3. Réduction pour la contribution à l'emploi de personne à faible revenu (bonus à l'emploi)</b>	2 018,28 euro
	198,72 - (0,2249 x (1637,55 à 1501,82)) si 1 501,82 < salaire ≤ 2 385,37
Calculé sur une base mensuelle multiplié par 12 pour le calcul annuel	
<b>2.5. Total des travailleur de la sécurité sociale</b>	755,52 euro
<b>3. Total</b>	18.895,10 euro
3.1. Intervention sur le salaire net du travailleur : a recevoir via son établissement de paiement et non par l'employeur; WG réduit le salaire net de ce montant	inapplicable
<b>3.2. Total général</b>	18 895,10 euro
<b>4. Salaire imposable moyen</b>	10,36 euro
<b>5. Paie (taux moyen basé sur une famille de deux personnes avec deux enfants à charge), CP 144 et 145 11,11%</b>	2.452,80
	1000 euro pour 5 trimestres puis 1000 euro pour les 8 trimestres suivants
<b>6. bonus à l'emploi au niveau fiscal (8,95 %)</b>	
<b>7. Salaire annuel net</b>	17.017,18
<b>8. Salaire horaire net (moyenne)</b>	9,32 euro

# Travailleur temps plein < 30 ans

Calcul de coût	Travailleur temps plein < 30 ans
<b>1. Salaires soumis à la sécurité sociale</b>	chiffres issus de l'exercice 2013
1.1 horaires	9,98
1.2. Heures par semaine ou par jour	38
1.3. Nombre de semaines ou de jours	48
1.4. Nombres de mois par année	12
1.5 Prime de Noël (en heures par an) pour les travailleurs saisonniers versés par le Fonds social dans la ferme (PC 144) / en horticulture (PC 145)	
<b>1.6. Total des salaires soumis à la sécurité sociale</b>	18 203,52
<b>2. Cotisations de sécurité sociale</b>	
<b>2.1. Des quantités minimales</b>	7 545,43
	38,38% à 108%
<b>2.2. Pécule de vacances</b>	2 019,06
	10,27% à 108%
<b>2.3. Cotisations pour la sécurité sociale WSF</b>	2 437,82
	12,40% à 108%
Total des cotisations pour la sécurité sociale	12 002,31 euro
<b>2.4. Réduction pour l'employeur</b>	2 474,23 euro
	(de base) 452,5 + (bas salaires) x 0,1620 (5 575,93 à 550,88 S = 4) par trimestre
<b>Réduction de la contribution de calcul par trimestre</b>	
<b>2.4. autres réductions</b>	6 000 euro
	Pour les jeunes peu qualifiés jeunes : € 1500 pour 12 trimestres et puis 400 euros pour les 4 trimestres suivants - les jeunes non qualifiés : € 1500 pour 8 trimestres et 400 euros pour les 4 trimestres suivants
<b>2.5. Total pour la sécurité sociale</b>	3 528,05 euro
<b>3. Total (sans tenir compte des frais accessoires de sécurité sociale)</b>	21 731,60 euro
3.1. Intervention sur le salaire net (sous condition de l'engagement de chômeurs de longue durée: les actifs et les programmes de transition)	inapplicable
<b>3.2. Total général</b>	21 731,60 euro
<b>4. Réduction d'impôt (1% du salaire brut)</b>	182,04 euro
Le calcul du bonus à l'emploi se fait selon les trois étapes suivantes: 1) la détermination du salaire de référence; 2) déterminer le montant de la réduction pour un employé à temps plein; 3) conversion du montant de la réduction pour un travailleur à temps partiel en tenant compte de la rupture et de la correction	
	11,81 euro

Calcul de salaire	Travailleur temps plein < 30 ans
<b>1. Salaires soumis à la sécurité sociale</b>	chiffres issus de l'exercice 2013
1.1 horaires	9,98
1.2. Heures par semaine ou par jour	38
1.3. Nombre de semaines ou de jours	48
1.4. Nombres de mois par année	12
1.5 Prime de Noël (en heures par an) pour les travailleurs saisonniers versés par le Fonds social dans la ferme (PC 144) / en horticulture (PC 145)	
<b>1.6. Total des salaires soumis à la sécurité sociale</b>	19 650,62 euro
<b>2. Cotisations de sécurité sociale</b>	
<b>2.1. Des quantités minimales</b>	2 773,80 euro
	13,07% à 108%
<b>2.3. Réduction pour la contribution à l'emploi de personne à faible revenu (bonus à l'emploi)</b>	2 018,28 euro
Calculé sur une base mensuelle multiplié par 12 pour le calcul annuel	198,72 - (0,2249 x (1637,55 à 1501,82)) si 1 501,82 < salaire ≤ 2 385,38
<b>2.5. Total des travailleur de la sécurité sociale</b>	755,52 euro
<b>3. Total</b>	18.895,10 euro
3.1. Intervention sur le salaire net du travailleur : a recevoir via son établissement de paiement et non par l'employeur; WG réduit le salaire net de ce montant	inapplicable
<b>3.2. Total général</b>	18 895,10 euro
<b>4. Salaire imposable moyen</b>	10,36 euro
<b>5. Paie (taux moyen basé sur une famille de deux personnes avec deux enfants à charge), CP 144 et 145 11,11%</b>	2.452,80
<b>6. bonus à l'emploi au niveau fiscal (8,95 %)</b>	180,64
<b>7. Salaire annuel net</b>	17.017,18
<b>8. Salaire horaire net (moyenne)</b>	9,32 euro

# Travailleur temps plein >54 ans

Calcul de coût	Travailleur temps plein >54 ans
<b>1. Salaires soumis à la sécurité sociale</b>	chiffres issus de l'exercice 2
1.1 horaires	9,98
1.2. Heures par semaine ou par jour	38
1.3. Nombre de semaines ou de jours	48
1.4. Nombres de mois par année	12
1.5 Prime de Noël (en heures par an) pour les travailleurs saisonniers versés par le Fonds social dans la ferme (PC 144) / en horticulture (PC 145)	
<b>1.6. Total des salaires soumis à la sécurité sociale</b>	18 203,52
<b>2. Cotisations de sécurité sociale</b>	
<b>2.1. Des quantités minimales</b>	7 545,43
	38,38% à 108%
<b>2.2. Pécule de vacances</b>	2 019,06
	10,27% à 108%
<b>2.3. Cotisations pour la sécurité sociale WSF</b>	2 437,82
	12,40% à 108%
Total des cotisations pour la sécurité sociale	12 002,31 euro
<b>2.4. Réduction pour l'employeur</b>	2 474,23 euro
	(de base) 452,5 + (bas salaires) x 0,1620 (5 575,93 à 550,88 S = 4) par trimestre
<b>Réduction de la contribution de calcul par trimestre</b>	
<b>2.4. autres réductions</b>	1 600 euro
	Si le dernier jour du trimestre la personne est âgée d'au moins 54ans : 400 euro - 58 ans: 1 000 euro - 62 ans: 1 500 euro et au minimum un taux d'emploi de 27,5% d'au moins un emploi à temps partiel et le salaire trimestriel <12 240 €
	Réduction de groupe-cible travailleurs plus âgés cat. 1 SV
<b>2.5. Total pour la sécurité sociale</b>	7 928,08 euro
<b>3. Total (sans tenir compte des frais accessoires de sécurité sociale)</b>	26 131,60 euro
3.1. Intervention sur le salaire net (sous condition de l'engagement de chômeurs de longue durée: les actifs et les programmes de transition)	inapplicable
<b>3.2. Total général</b>	26 131,60 euro
<b>4. Réduction d'impôt (1% du salaire brut)</b>	182,04 euro
Le calcul du bonus à l'emploi se fait selon les trois étapes suivantes: 1) la détermination du salaire de référence; 2) déterminer le montant de la réduction pour un employé à temps plein; 3) conversion du montant de la réduction pour un travailleur à temps partiel en tenant compte de la rupture et de la correction	
	14,22 euro

Calcul de salaire	Travailleur temps plein >54 ans
<b>1. Salaires soumis à la sécurité sociale</b>	chiffres issus de l'exercice 2013
1.1 horaires	9,98
1.2. Heures par semaine ou par jour	38
1.3. Nombre de semaines ou de jours	48
1.4. Nombres de mois par année	12
1.5 Prime de Noël (en heures par an) pour les travailleurs saisonniers versés par le Fonds social dans la ferme (PC 144) / en horticulture (PC 145)	
<b>1.6. Total des salaires soumis à la sécurité sociale</b>	145
	19 650,62 euro
<b>2. Cotisations de sécurité sociale</b>	
<b>2.1. Des quantités minimales</b>	2 773,80 euro
	13,07% à 108%
<b>2.3. Réduction pour la contribution à l'emploi de personne à faible revenu (bonus à l'emploi)</b>	2 018,28 euro
	198,72 - (0,2249 x (1637,55 à 1501,82)) si 1 501,82 < salaire ≤ 2 385,40
Calculé sur une base mensuelle multiplié par 12 pour le calcul annuel	
<b>2.5. Total des travailleur de la sécurité sociale</b>	755,52 euro
<b>3. Total</b>	18.895,10 euro
3.1. Intervention sur le salaire net du travailleur : a recevoir via son établissement de paiement et non par l'employeur; WG réduit le salaire net de ce montant	inapplicable
<b>3.2. Total général</b>	18 895,10 euro
<b>4. Salaire imposable moyen</b>	10,36 euro
<b>5. Paie (taux moyen basé sur une famille de deux personnes avec deux enfants à charge), CP 144 et 145 11,11%</b>	2.452,80
<b>6. bonus à l'emploi au niveau fiscal (8,95 %)</b>	180,64
<b>7. Salaire annuel net</b>	17.017,18
<b>8. Salaire horaire net (moyenne)</b>	9,32 euro



# Travailleur à temps partiel

Calcul de coût	Travailleur à temps partiel
<b>1. Salaires soumis à la sécurité sociale</b>	chiffres issus de l'exercice 2013
1.1 horaires	9,98
1.2. Heures par semaine ou par jour	19
1.3. Nombre de semaines ou de jours	48
1.4. Nombres de mois par année	12
1.5 Prime de Noël (en heures par an) pour les travailleurs saisonniers versés par le Fonds social dans la ferme (PC 144) / en horticulture (PC 145)	
<b>1.6. Total des salaires soumis à la sécurité sociale</b>	9 101,76
<b>2. Cotisations de sécurité sociale</b>	
<b>2.1. Des quantités minimales</b>	3 772,72
	38,38% à 108%
<b>2.2. Pécule de vacances</b>	1 009,53
	10,27% à 108%
<b>2.3. Cotisations pour la sécurité sociale WSF</b>	1 218,91
	12,40% à 108%
Total des cotisations pour la sécurité sociale	6 001,16 euro
<b>2.4. Réduction pour l'employeur</b>	1 459,80
	(de base) 452,5 + (bas salaires) x 0,1620 (5 575,93 à 550,88 S = 4) par trimestrel x un facteur de correction
<b>Réduction de la contribution de calcul par trimestre</b>	
<b>2.4. autres réductions</b>	
<b>2.5. Total pour la sécurité sociale</b>	4 541,36 euro
<b>3. Total (sans tenir compte des frais accessoires de sécurité sociale)</b>	13 643,12 euro
3.1. Intervention sur le salaire net (sous condition de l'engagement de chômeurs de longue durée: les actifs et les programmes de transition)	inapplicable
<b>3.2. Total général</b>	13 643,12 euro
<b>4. Réduction d'impôt (1% du salaire brut)</b>	91,02 euro
Le calcul du bonus à l'emploi se fait selon les trois étapes suivantes: 1) la détermination du salaire de référence; 2) déterminer le montant de la réduction pour un employé à temps plein; 3) conversion du montant de la réduction pour un travailleur à temps partiel en tenant compte de la rupture et de la correction	
	14,86 euro

Calcul de salaire	Travailleur à temps partiel
<b>1. Salaires soumis à la sécurité sociale</b>	chiffres issus de l'exercice 2013
1.1 horaires	9,98
1.2. Heures par semaine ou par jour	19
1.3. Nombre de semaines ou de jours	48
1.4. Nombres de mois par année	12
1.5 Prime de Noël (en heures par an) pour les travailleurs saisonniers versés par le Fonds social dans la ferme (PC 144) / en horticulture (PC 145)	
<b>1.6. Total des salaires soumis à la sécurité sociale</b>	9 825,31
<b>2. Cotisations de sécurité sociale</b>	
<b>2.1. Des quantités minimales</b>	1 386,90 euro
	13,07% à 108%
<b>2.3. Réduction pour la contribution à l'emploi de personne à faible revenu (bonus à l'emploi)</b>	1 009,14 euro
Calculé sur une base mensuelle multiplié par 12 pour le calcul annuel	198,72 - (0,2249 x (1637,55 à 1501,82)) si 1 501,82 < salaire ≤ 2 385,41
<b>2.5. Total des travailleur de la sécurité sociale</b>	0 euro
<b>3. Total</b>	9 825,13 euro
3.1. Intervention sur le salaire net du travailleur : a recevoir via son établissement de paiement et non par l'employeur; WG réduit le salaire net de ce montant	inapplicable
<b>3.2. Total général</b>	9 825,13 euro
<b>4. Salaire imposable moyen</b>	10,77 euro
<b>5. Paie (taux moyen basé sur une famille de deux personnes avec deux enfants à charge), CP 144 et 145 11,11%</b>	0 euro
<b>6. bonus à l'emploi au niveau fiscal (8,95 %)</b>	
<b>7. Salaire annuel net</b>	9 825,13 euro
<b>8. Salaire horaire net (moyenne)</b>	10,77 euro

# Recrutement d'un jeune (<26 ans) pas, peu ou moyennement qualifié

Calcul de coût	Recrutement d'un jeune (<26 ans) pas, peu ou moyennement qualifié
<b>1. Salaires soumis à la sécurité sociale</b>	chiffres issus de l'exercice 2013
1.1 horaires	9,98
1.2. Heures par semaine ou par jour	38
1.3. Nombre de semaines ou de jours	48
1.4. Nombres de mois par année	12
1.5 Prime de Noël (en heures par an) pour les travailleurs saisonniers versés par le Fonds social dans la ferme (PC 144) / en horticulture (PC 145)	
<b>1.6. Total des salaires soumis à la sécurité sociale</b>	18 203,52
<b>2. Cotisations de sécurité sociale</b>	
<b>2.1. Des quantités minimales</b>	7 545,43
	38,38% à 108%
<b>2.2. Pécule de vacances</b>	2 019,06
	10,27% à 108%
<b>2.3. Cotisations pour la sécurité sociale WSF</b>	2 437,82
	12,40% à 108%
Total des cotisations pour la sécurité sociale	12 002,31 euro
<b>2.4. Réduction pour l'employeur</b>	2 474,23 euro
	(de base) 452,5 + (bas salaires) x 0,1620 (5 575,93 à 550,88 S = 4) par trimestre
<b>Réduction de la contribution de calcul par trimestre</b>	
<b>2.4. autres réductions</b>	4 000
	1000 euro pour 5 trimestres puis 400 euro pour les 8 trimestres suivants
<b>2.5. Total pour la sécurité sociale</b>	5 528,08 euro
<b>3. Total (sans tenir compte des frais accessoires de sécurité sociale)</b>	23 731,60 euro
3.1. Intervention sur le salaire net (sous condition de l'engagement de chômeurs de longue durée: les actifs et les programmes de transition)	inapplicable
<b>3.2. Total général</b>	23 731,60 euro
<b>4. Réduction d'impôt (1% du salaire brut)</b>	182,04 euro
Le calcul du bonus à l'emploi se fait selon les trois étapes suivantes: 1) la détermination du salaire de référence; 2) déterminer le montant de la réduction pour un employé à temps plein; 3) conversion du montant de la réduction pour un travailleur à temps partiel en tenant compte de la rupture et de la correction	
	12,91 euro

Calcul de salaire	Recrutement d'un jeune (<26 ans) pas, peu ou moyennement qualifié
<b>1. Salaires soumis à la sécurité sociale</b>	chiffres issus de l'exercice 2013
1.1 horaires	9,98
1.2. Heures par semaine ou par jour	38
1.3. Nombre de semaines ou de jours	48
1.4. Nombres de mois par année	12
1.5 Prime de Noël (en heures par an) pour les travailleurs saisonniers versés par le Fonds social dans la ferme (PC 144) / en horticulture (PC 145)	
<b>1.6. Total des salaires soumis à la sécurité sociale</b>	145
	19 650,62 euro
<b>2. Cotisations de sécurité sociale</b>	
<b>2.1. Des quantités minimales</b>	2 773,80 euro
	13,07% à 108%
<b>2.3. Réduction pour la contribution à l'emploi de personne à faible revenu (bonus à l'emploi)</b>	2 018,28 euro
Calculé sur une base mensuelle multiplié par 12 pour le calcul annuel	198,72 - (0,2249 x (1637,55 à 1501,82)) si 1 501,82 < salaire ≤ 2 385,39
<b>2.5. Total des travailleur de la sécurité sociale</b>	755,52 euro
<b>3. Total</b>	18.895,10 euro
3.1. Intervention sur le salaire net du travailleur : a recevoir via son établissement de paiement et non par l'employeur; WG réduit le salaire net de ce montant	inapplicable
<b>3.2. Total général</b>	18 895,10 euro
<b>4. Salaire imposable moyen</b>	10,36 euro
<b>5. Paie (taux moyen basé sur une famille de deux personnes avec deux enfants à charge), CP 144 et 145 11,11%</b>	2.452,80
<b>6. bonus à l'emploi au niveau fiscal (8,95 %)</b>	180,64
<b>7. Salaire annuel net</b>	17.017,18
<b>8. Salaire horaire net (moyenne)</b>	9,32 euro

# Travailleur saisonnier PC 145

Calcul de coût	Travailleur saisonnier PC 145
<b>1. Salaires soumis à la sécurité sociale</b>	chiffres issus de l'exercice 20
1.1 horaires	8,42
1.2. Heures par semaine ou par jour	8
1.3. Nombre de semaines ou de jours	65
1.4. Nombres de mois par année	12
1.5 Prime de Noël (en heures par an) pour les travailleurs saisonniers versés par le Fonds social dans la ferme (PC 144) / en horticulture (PC 145)	190,00 euro
<b>1.6. Total des salaires soumis à la sécurité</b>	<b>4 378,4</b>
<b>2. Cotisations de sécurité sociale</b>	
<b>2.1. Des quantités minimales</b>	455,65 euro
	7,01 euro/jour
<b>2.2. Pécule de vacances</b>	0,00 euro
<b>2.3. Cotisations pour la sécurité sociale WSF</b>	
Total des cotisations pour la sécurité sociale	455,65 euro
<b>2.4. Réduction pour l'employeur</b>	<b>0,00 euro</b>
<b>Réduction de la contribution de calcul par trimestre</b>	
<b>2.4. autres réductions</b>	
	Pour avoir une réduction <b>WN</b> au moins avoir <b>atteint 27.5% des performances trimestrielles optimales</b> .
<b>2.5. Total pour la sécurité sociale</b>	<b>455,65 euro</b>
<b>3. Total (sans tenir compte des frais accessoires de sécurité sociale)</b>	<b>4 834,05 euro</b>
3.1. Intervention sur le salaire net (sous condition de l'engagement de chômeurs de longue durée: les actifs et les programmes de transition)	inapplicable
<b>3.2. Total général</b>	<b>4 834,05 euro</b>
<b>4. Réduction d'impôt (1% du salaire brut)</b>	<b>43,78 euro</b>
Le calcul du bonus à l'emploi se fait selon les trois étapes suivantes: 1) la détermination du salaire de référence; 2) déterminer le montant de la réduction pour un employé à temps plein; 3) conversion du montant de la réduction pour un travailleur à temps partiel en tenant compte de la rupture et de la correction	
	<b>9,21 euro</b>

Calcul de salaire	Travailleur saisonnier PC 145
<b>1. Salaires soumis à la sécurité sociale</b>	chiffres issus de l'exercice 2013
1.1 horaires	8,42
1.2. Heures par semaine ou par jour	8
1.3. Nombre de semaines ou de jours	65
1.4. Nombres de mois par année	12
1.5 Prime de Noël (en heures par an) pour les travailleurs saisonniers versés par le Fonds social dans la ferme (PC 144) / en horticulture (PC 145)	190,00 euro
<b>1.6. Total des salaires soumis à la sécurité sociale</b>	<b>4 266,80 euro</b>
<b>2. Cotisations de sécurité sociale</b>	
<b>2.1. Des quantités minimales</b>	151,45 euro
	2,33 euro/jour
<b>2.3. Réduction pour la contribution à l'emploi de personne à faible revenu (bonus à l'emploi)</b>	
Calculé sur une base mensuelle multiplié par 12 pour le calcul annuel	Possibilité de profiter de la prime de travail pour un travailleur saisonnier , si le salaire $0 \leq 1501,82 = \text{€ } 189,01$
<b>2.5. Total des travailleur de la sécurité sociale</b>	<b>151,45 euro</b>
<b>3. Total</b>	<b>4 115,35 euro</b>
3.1. Intervention sur le <b>salaire net du travailleur</b> : a recevoir via son établissement de paiement et non par l'employeur; <b>WG</b> réduit le salaire net de ce montant	inapplicable
<b>3.2. Total général</b>	<b>4 115,35 euro</b>
<b>4. Salaire imposable moyen</b>	<b>7,91 euro</b>
<b>5. Paie (taux moyen basé sur une famille de deux personnes avec deux enfants à charge), CP 144 et 145 11,11%</b>	<b>457,22 euro</b>
<b>6. bonus à l'emploi au niveau fiscal (8,95 %)</b>	
<b>7. Salaire annuel net</b>	<b>4 115,35 euro</b>
<b>8. Salaire horaire net (moyenne)</b>	<b>7,91 euro</b>